



Syndicat **Force Ouvrière** DGFIP  
Section locale **FO** DGFIP62  
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

\*\*\*\*\*

☎ : 06.04.40.51.41

@ : [fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr)

🌐 Site web : [www.fo-dgfip-sd.fr/062/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

## Compte rendu du CTL du 18 octobre 2012

Ce Comité Technique Local (CTL), non paritaire et toujours dépourvu de règlement intérieur s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Alain SAISON. Les débats ont débuté à 9h15 pour se terminer à 12h30.

Le syndicat **SFP** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Madame Isabelle THOMAS remplissant cette fonction pour l'Administration. **FO-DGFIP** a effectué une déclaration liminaire en pièce jointe, le Président n'y a pas répondu remettant ses réponses au CTL du 19/11/2012. L'ordre du jour était le suivant :

### **1 – Tableau de bord de veille sociale (TBVS)**

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) répond à la nécessité d'observer, de repérer, d'évaluer les situations présentant des risques professionnels et de suivre périodiquement leur évolution afin de prendre les mesures appropriées pour assurer la protection de la santé des agents. Les indicateurs retenus s'articulent autour du fonctionnement de la DGFIP, de la santé et de la sécurité des agents. Ils sont construits à partir de données disponibles dans les services. Leur pertinence a été démontrée par les professionnels de la santé et de la prévention. La nature même de ce tableau de bord est évolutive, en raison de l'appropriation et de l'adaptation propres à chaque direction territoriale et pourra s'enrichir, dans l'avenir, des retours d'expérience de chacun.

La mise en place de cet outil a débuté par une phase de préfiguration à compter du mois de juillet 2010. Il a été désormais déployé à compter du 1er juillet 2011 dans une première vague de généralisation dont fait partie la DDFIP du Pas-de-Calais et la seconde vague est intervenue à compter du 1er janvier 2012.

L'objectif du tableau de bord est d'observer périodiquement 2 fois par an, au titre du semestre précédent, les évolutions des indicateurs des conditions de vie au travail au regard d'objectifs définis avec les partenaires sociaux. A noter que certains indicateurs auront une fréquence annuelle.

Au niveau de l'analyse globale des indicateurs départementaux (ou du service), les données du TBVS n'ont pas révélé d'événements nouveaux sur le contexte humain et social des services. Il apparaît que les indicateurs atypiques affectent les mêmes services que ceux mis en exergue lors de la confection du TBVS établi pour le 2e semestre 2011.

Ces services font donc l'objet d'une vigilance particulière de la part de la direction, notamment en terme de renfort des effectifs, dans la mesure du possible, grâce à des EDRA, des agents ALD, voire des détachements pour les services de la filière fiscale, et à l'apport d'EMR dans la filière gestion publique.

#### **Les mesures mises en œuvre par la direction se sont traduites par :**

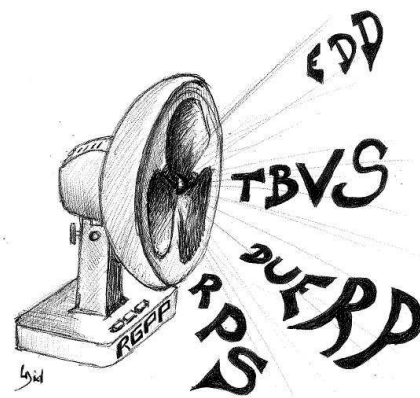
- En filière fiscale, renforts par les EDRA (23 agents), les agents à la disposition (ALD) et/ou des détachements principalement sur les services déficitaires;
- En filière GP, renforts par les EMR (32 agents) et les agents du CPS Relais sur les services les plus en difficulté;
- Plus ponctuellement, et selon la charge de travail, renfort par des auxiliaires ;
- Soutien aux agents :
  - par le développement de la fonction de Conseiller en Ressources Humaines
  - Par le développement de la complémentarité des acteurs CVT (division RH, médecins de prévention, CHSCT, actions sociales,...) ;
  - par le développement et l'attention apportée aux fiches de signalement :

Seulement, 5 fiches de signalement ont été rédigées sur la période, concernant 5 services distincts. Dans les 5 cas, il s'agissait d'agressions verbales (agressivité, menaces verbales, insultes), donc d'origine externe. Dans 3 cas, aucune suite n'a été donnée en accord avec les agents victimes. 2 cas ont donné lieu à un courrier de la direction, courrier de réconfort et de soutien aux agents et courrier à l'usager incriminé. FO a demandé que soit mise en place une fiche de signalement allégée pour recenser les petites incivilités. L'actuelle fiche demande un temps conséquent pour être remplie, et nous craignons que ce soit un frein à la remontée en direction de ces incivilités que les tous agents vivent au quotidien.

### **Concernant l'amélioration des conditions de vie au travail, des travaux destinés à améliorer le cadre de vie au travail ont été mis en œuvre :**

- Restaurant administratif d'Arras Diderot ;
- Transfert de la trésorerie de Calais Hospitalier au CFP de Calais ;
- Installation de portes automatiques dans les CFP de Lens et Hénin-Beaumont ;
- Une optimisation du cadre de vie du travail financée à hauteur de 48 000€ par le CHSCT.

**Commentaires FO :** Le TBVS est un outil qui devrait permettre de mesurer ce mal-être / bien-être des agents dans leur service. La finalité étant de pouvoir mener toutes les actions utiles au rétablissement / maintien de conditions de travail décentes. Cependant vos élus **FO DGFIP62** ont signalé que, dès lors qu'un nouvel outil était mis en place, il fallait analyser les chiffres et les données avec parcimonie. Il est impossible, pour l'instant, de déterminer des axes importants pour mener des actions très ciblées. Néanmoins, la Direction Locale semble sensible aux remontées de cet outil et tente de mettre en œuvre les solutions possibles qu'elle a à sa disposition. Les effectifs étant ce qu'ils sont, et les EDRA et EMR n'étant pas des personnels ayant le don d'ubiquité, il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes...



## **2 – Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels DUERP**

Le DUERP a été présenté dans sa version finale lors du CTP du 12 octobre 2010. Les actions engagées et financées par le CHS CT ont permis de diminuer de 60% le nombre de risques signalés.

Il doit être actualisé annuellement pour protéger la santé, la sécurité des agents et améliorer leurs conditions de vie au travail. La campagne 2012/2013 d'actualisation annuelle commence en octobre 2012 pour s'achever fin mars 2013. Des formations, des réunions de sensibilisation ont d'ores et déjà été programmées. Viendront ensuite, la mise à jour du recensement des risques, leur évaluation et leur hiérarchisation, la discussion du programme annuel de prévention et la présentation en CTL et en CHS CT d'ici la fin mars.

A ce jour, le DUERP 2011/2012 n'est pas finalisé mais les premiers examens permettent de mettre à jour les résultats bruts suivants :

- 28.50% de risques classés A (intolérable) pour mémoire 32% fin 2010
- 29.50% de risques classés B (substantiel) pour mémoire 23% fin 2010
- 33.00% de risques classés C (tolérable) pour mémoire 30% fin 2010

Les solutions proposées par les responsables des unités de travail en concertation avec les agents relèvent de l'organisation pour 27%, de techniques collectives pour 50%, de techniques individuelles pour 9% et de moyens de prévention humains pour 13%.

Les formations DUERP se sont déroulées en octobre. Tous les nouveaux chefs de service, les arrivants dans le département et les représentants du personnel ont bénéficié de cette formation.

**Commentaires FO :** La période de novembre est très chargée pour tous, aussi, vos élus **FO DGFIP62** ont demandé et obtenu que le délai, fixé initialement à la mi-novembre, soit reporté à fin novembre pour les chefs de service rencontrant quelques difficultés à remplir le document en temps et en heure. Les intéressés prendront contact avec la Direction pour obtenir ce délai.

### **3 – Evolution du CPS Relais**

La capacité du CPS relais d'Arras sera renforcée pour passer de 14 à 17 emplois, selon toute vraisemblance et en réponses à notre sollicitation, deux seront financés par la Direction Générale et l'autre par la Direction Locale. Les dépenses liées aux travaux immobiliers sont évalués à 60 742 € et ce projet a recueilli l'aval de la Direction Générale.



Les travaux seront effectués de mars à juillet 2013. Ils consisteront à l'agrandissement de la surface actuelle en récupérant le bureau et une partie de la salle de réunion du 5<sup>e</sup> étage jouxtant les locaux actuels. Les murs et les sols feront l'objet d'un traitement anti-allergénique et phonique avec la pose de nouveaux matériaux. Les nouveaux postes de travail seront aménagés au regard des recommandations de l'étude ergonomique conduite en 2011. Ainsi, et sur propositions des élus **FO DGFIP62**, la climatisation, le matériel informatique, les accessoires nécessaires (cloisons anti-bruit, luminaires individuels, casques et postes téléphoniques) seront conformes à ces normes. Nous avons également demandé qu'un état des lieux du parc informatique soit effectués avant la fin de l'année 2012.



**Commentaires FO** : Vos élus **FO DGFIP62** seront très attentif à la mise en place de cette extension de ce service. Ils ont d'ores et déjà demandé à la direction que les agents soient associés aux réflexions sur ces travaux.

### **4 – Crédit Impôt Recherche (CIR) : grille d'analyse des risques**

Avec un coût annuel de 2.3 milliards d'€, le Crédit Impôt Recherche (CIR) constitue une dépense importante pour l'Etat.

Afin d'aider à la détection des demandes de remboursement à risques ou avec complexité particulière (cotation > 50) et dont l'instruction doit être confiée au PCE, il a été décidé de la mise en place d'une grille d'analyse - risque qui doit permettre de répondre à un triple objectif :

- concilier la sécurisation de la restitution des deniers publics avec la compétitivité des entreprises ;
- offrir aux services un cadre méthodologique harmonisé, gage d'un traitement uniforme des déclarations sur l'ensemble du territoire ;
- répondre à la préoccupation du Parlement à l'égard du risque de fraude aux attentes de la Cour des comptes et de l'inspection générale des finances en matière de sécurisation de cette importante dépense fiscale.

Un groupe de travail (GT) a été créé afin d'élaborer cette grille d'analyse et une expérimentation a été menée aux mois de mai et juin 2012, dont le Pas-de-Calais faisait partie.

Au niveau du département, l'expérimentation a porté sur 13 demandes portant sur des montants de 13483€ à 588005€ (dont 3 demandes avaient une cotation supérieure ou égale à 50).

Des modifications ont ensuite été apportées à la grille dont la dernière version a été validée par le GT le 05/10/2012. Une note prévoyant la généralisation de l'utilisation de la grille à l'ensemble des SIE et PCE sera rédigée d'ici la fin de l'année. Le GT poursuivra ses réflexions pour l'élaboration d'une fiche d'aide à l'instruction des demandes avec pour cible la mise en application de cette grille pour la prochaine campagne de dépôt des demandes.

### **5 – Ponts Naturels 2013**

L'année 2013 sera assez particulière en matière de ponts naturels. En effet, il n'existe que 2 possibilités de pont naturels : le vendredi 10 mai et le vendredi 16 août.

Bien que le vendredi 10 mai se situe en pleine campagne de déclaration de revenu, les directeurs des pôles gestion publique et gestion fiscale considèrent que cette fermeture ne serait pas préjudiciable à l'exercice des missions. La Direction a constaté que les flux d'accueil du public sont bien plus élevés au cours de la 2<sup>e</sup> quinzaine du mois de mai. Cette fermeture, groupée avec les 2 jours précédents (8 mai + ascension), est de bonne augure pour les agents qui pourront "souffler" un peu durant cette période stressante et fatigante qui s'étend de fin avril à fin juin avec la clôture des télé déclarations Internet.

Ces 2 dates ont donc été retenues par le Comité Technique Local du Pas de Calais.

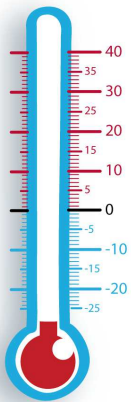
**Commentaires FO :** Vos élus **FO DGFIP62** avaient effectué un grand sondage à propos de ces ponts naturels. Il révèle que 86,85 % des agents souhaitent effectuer ces 2 ponts naturels. En conséquence vos élus Force Ouvrière ont donc voté POUR ces ponts naturels.

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
SFP			X
<b>FO-DGFIP62</b>	X		
CGT	X		
CFTC	X		



SFP s'est abstenu au motif qu'ils sont CONTRE le fait d'imposer des jours de congés aux agents ...**A FO, nous pensons qu'il est bien plus utile de demander leur avis et de soutenir leurs revendications...**

## 6 – Questions diverses



- Suite à la note de la division "BUDGET, IMMOBILIER, LOGISTIQUE", **FO DGFIP62** a souhaité connaître le seuil de température à partir duquel il faut déclencher la remise en route du chauffage, et a demandé si les responsables de site doivent obligatoirement obtenir l'aval de la Division BIL lors de cette remise en route. La Direction s'est retranchée derrière le Code du Travail qui ne précise aucun seuil de température et a précisé que les responsables de site doivent obligatoirement obtenir l'aval de la Direction pour remettre le chauffage en route ...
- **FO DGFIP62** avait demandé qu'un bilan de la fusion dans le Pas de Calais soit réalisé dans le Pas de Calais. Les chiffres fournis par la Direction 30 secondes avant la fin du CTL n'ont pas permis de poser toutes les questions voulues, vous avons tout de même demandé qu'un bilan de certains services créés lors de la fusion soit effectué, pour la MMR par exemple. Il sera présenté lors du prochain CTL le 19 novembre 2012.

### Les élus F.O DGFIP62 :

#### Titulaires

Laurence DIDAUX, Audrey JOLY et Jacques REGNIER

#### Suppléants

Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Stéphane THIRIAT  
Expert pour le CPS Relais : Franck DARTIGEAS

### BULLETIN D'ADHESION



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu